



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 06/12/2021

<p>- Nombre de délégués en exercice : 33</p> <p>- Nombre d'élus présents : 23</p> <p>- Nombre de votants : 33</p> <p>Date de la convocation 24/11/2021</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 10/12/2021</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 10/12/2021</p> <div data-bbox="220 1249 630 1480" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"><p style="text-align: center;">PRÉFECTURE DU RHÔNE</p><p>Regu le 17 DEC. 2021</p><p style="text-align: center;">DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE</p></div>	<p>Présents ayant participé au vote : Cyrille BOUVAT – Jérémie CAMUS - Corinne CARDONA - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN – Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR (vote à partir de la 2^{ème} délibération) - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Jacques-Olivier VIAL - Max VINCENT (23)</p> <p>Présent n'ayant pas participé au vote : Dominique BOYER RIVIERE (1)</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémie CAMUS) – Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Sébastien PAGNARD (pouvoir donné à Thierry GOYET) - (10)</p> <p>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative : Anne-Laure MATHIAS (représenté par Jacques-Olivier VIAL) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)-(2)</p> <p>Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT</p>
--	--

Le **lundi 6 décembre 2021, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 24/11/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-40

CONVENTION DE PARTENARIAT LYCEE SANDAR LA SALLE – SMPMO

POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : Guillaume MALOT – VICE-PRESIDENT COMMUNICATION

Les deux éditions 2018 et 2019 de la Fête de l'Agriculture Plaines Monts d'Or ont été menées en partenariat avec l'Institut Sandar La Salle. L'organisation de cette Fête a été stoppée du fait de la crise sanitaire covid 19.

Il est proposé de pouvoir relancer cet évènement promouvant les actions portées par le SMPMO et ainsi valoriser les partenariats établis avec les différentes structures et associations. Cet évènement fort, que l'équipe du SMPMO a pu étoffer et mener deux années consécutives commençait à être connu et reconnu dans ce lieu agréable de l'Institut. Reconduire le partenariat avec l'Institut Sandar permet d'avoir accès à son emplacement, ses capacités d'accueil, mais aussi au travail pédagogique pouvant être mené avec les étudiants.

Le conseil syndical autorise la présidente du SMPMO à signer une convention de partenariat avec l'Institut Sandar La salle, sur le modèle défini les années antérieures.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 33 voix POUR

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 08/12/2021*

Béatrice DELORME,
Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (67 rue Servient, 69433 LYON Cedex 03) ou par le biais de l'application informatique Télé-recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.